

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 34 - 2024 relative à l'acceptation d'un don du Fonds AMGEN France pour la Science et l'Humain

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 IV 3°,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 37500 euros effectué par le Fonds AMGEN France pour la Science et l'Humain au titre de la convention signée entre l'URCA et le Fonds AMGEN France pour la Science et l'Humain.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	26
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du président

le 01/06/2024  

Christophe CLÉMENT

Document en annexe au présent extrait : Note acceptation d'un don du Fonds AMGEN France pour la Science et l'Humain

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 03/06/2024

Document mis en ligne le : 03/06/2024